

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1511

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

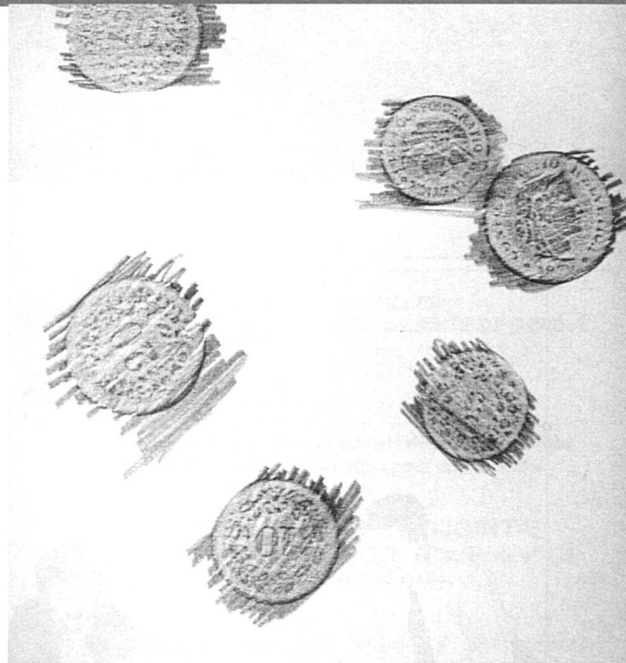
Paupérisation au féminin

C'est désormais un motif récurrent, la pauvreté touche plus particulièrement les femmes que les hommes, exception faite peut-être de la grande pauvreté.

Les explications sont simples : les femmes gagnent moins que les hommes, elles travaillent de surcroît très souvent à temps partiel, elles sont plus frappées par le chômage et assument majoritairement la garde des enfants. En Suisse, et selon l'Office fédéral de la statistique dans un rapport de 2000¹ : «le taux de pauvreté s'élève à 5,9% dans l'ensemble de la population. Chez les retraités, il se chiffre à 3,6%, dans les familles monoparentales à 11,4%, chez les femmes divorcées à 10,3% et chez les chômeurs à 12,5%». Et ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte de toutes les migrantes sans statut légal, qui constituent sans doute la catégorie la plus défavorisée.

Dossier non exhaustif sur les victimes de la pauvreté, les politiques de la pauvreté et les métiers de la pauvreté.

¹ Il n'existe pas de rapport statistique sur la pauvreté plus récent, la prochaine enquête au niveau suisse est agendée à 2007

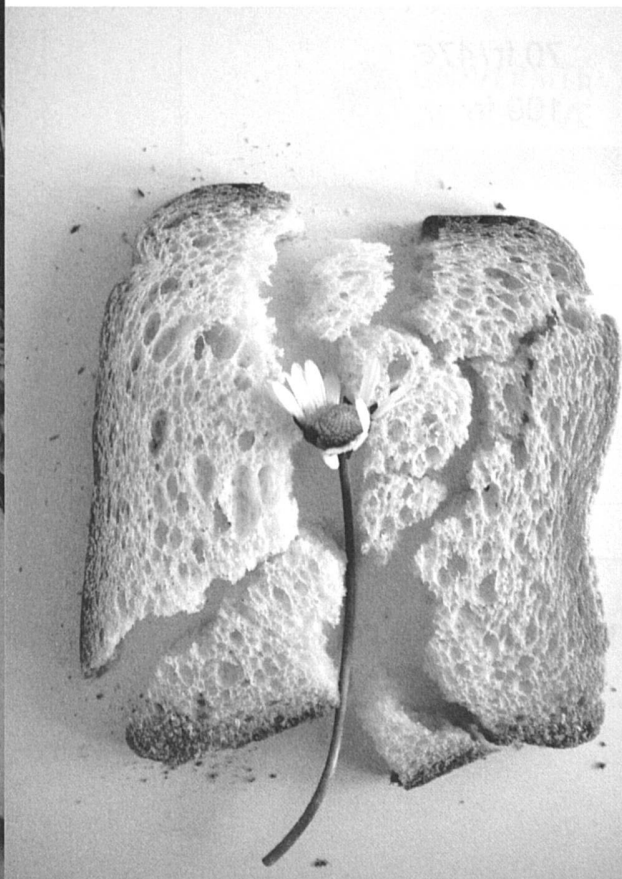


Promenade au Jardin de Montbrillant

Carrefour-rue, organisme de prévention et d'action sociale, regroupe un large panel de services rendus aux défavorisé-e-s de la société. Carrefour-rue administre des hébergements pour sans-abris, des lieux de villégiature, des boutiques de seconde main, un journal, un lieu où se laver et une cafétéria servant des repas gratuits. Cette dernière, appelée «Le jardin de Montbrillant», distribue, année après année, 43'680 repas. «Le jardin» est ainsi témoin des évolutions de la grande précarité qui sévit dans la Cité du bout du lac. Rencontre avec les professionnel-le-s, les bénévoles et les usager-ères de cette institution.

E.J-R.

Il est onze heures et demie, un attroupement formé d'une septantaine de personnes attend de pouvoir pénétrer dans la salle du «Jardin». Il y a là une grande majorité d'hommes et quelques femmes, des gens aux origines diverses et aux âges variés. Derrière le comptoir, quatre femmes distribuent les repas : un risotto surmonté de salade. La plupart des usager-e-s mange vite et repart aussitôt, à midi et demie la salle est presque vide. Pas facile de trouver des femmes pour témoigner de leur situation : il y a celles qui ne parlent pas la langue, une majorité, et celles qui peinent à tenir un discours cohérent. Au milieu du brouhaha, les responsables m'accueillent chaleureusement tandis que les usager-e-s m'accordent une bienveillante indifférence. Je rencontre Daphné, Rosita¹, Paquita, Noël, respectivement usagères et encadrant-e-s, et Ibrahim² qui aime tellement serrer les mains et faire la bise qu'il fait peur aux nettoyeuses.



Daphné

Daphné a 97 ans. Elle est toute chenuée et un peu sourde. Contrairement aux habitudes locales, elle mange lentement, concentrée sur son assiette. Elle me regarde d'un air amusé, un peu étonnée que je lui demande de raconter sa vie. De langue maternelle romanche, Daphné est née et a grandi à Genève. Après une formation commerciale, elle est entrée au CICR (Comité international de la Croix-Rouge) en tant que trieuse de courrier. Puis, de fil en aiguille, grâce à ses compétences linguistiques – elle parle quatre langues –, elle est devenue secrétaire de direction, puis coopérante. Elle a travaillé dans les camps de Palestiniens au Liban lors de la création d'Israël. Puis au Japon, elle s'est occupée du rapatriement des Coréens-ne-s. Elle avoue n'avoir vraiment eu peur qu'à Chypre au moment de la guerre entre Chypriotes grecque-s et turc-que-s. De ce passé très actif, elle a gardé le goût d'être occupée, mais le grand âge venant, sa famille et ses ami-e-s ont tous disparu, il fallait donc se créer de nouvelles compagnies. C'est ainsi qu'elle est venue un soir de Noël, pour la première fois, au Jardin de Montbrillant. Ce soir-là, on lui a dit qu'elle était également la bienvenue pour les repas de midi. Elle vient donc assez régulièrement, deux à trois fois par semaine, cela soulage un peu ses finances, elle a l'AVS et une maigre retraite. Et comme elle est mauvaise cuisinière, elle mange ainsi un repas chaud et cuisiné. Les midis au Jardin sont aussi pour Daphné l'occasion d'échanger quelques mots, d'observer le monde. Daphné est un personnage plutôt atypique au Jardin : son âge, sa situation économique, son sexe, les raisons pour lesquelles elle dit être là. Daphné détone un peu dans le paysage.

Rosita

Si Daphnée est une usagère atypique du Jardin, Rosita en revanche est prototypique de la population qui fréquente le Jardin. Rosita a 36 ans. Elle est arrivée il y a trois mois de sa Bolivie natale dans l'espoir de trouver des ménages à faire et des enfants à garder. Elle ne parle pas encore français, c'est son cousin qui traduit péniblement. En Bolivie, elle était couturière, mais le travail manquait. Elle a donc rejoint une cousine qui avait déjà fait le voyage et qui la loge. Pour l'instant, elle n'a du travail qu'un jour par semaine, mais elle est convaincue que bientôt, elle aura de quoi gagner sa vie et envoyer de l'argent aux trois enfants qu'elle a laissés derrière elle. Elle souhaite rester à Genève définitivement, parce qu'il n'y a pas d'avenir pour elle en Bolivie. Par contre, elle ne veut pas que ses enfants la rejoignent : il est trop difficile de s'intégrer, d'apprendre une autre langue, une autre culture. Elle sera donc le poumon économique de sa famille bolivienne. Elle ne craint pas la police, et reste confiante, une femme à Genève trouve toujours de quoi gagner sa vie. Son cousin confirme : « pour les femmes c'est facile, le travail se présente tout seul tandis que pour les hommes... »

Paquita

Paquita est bénévole à Carrefour-Rue depuis vingt ans. Espagnole d'origine, elle est arrivée en Suisse en 1961 pour faciliter l'intégration des émigré-e-s espagnol-e-s. Au Jardin, elle sert les repas, discute et écoute, essaie d'apaiser les tensions. Le but est que chacun-e puisse partager son repas dans de bonnes conditions. Elle n'est guère optimiste sur le phénomène de la grande pauvreté. Elle reconnaît que généralement les femmes s'en sortent un peu mieux, du moins pour celles qu'elle croise. Selon elle, les facteurs de pauvreté sont d'une part l'exil – les populations immigrées sont les plus touchées –, d'autre part les ruptures sociales, les personnes ayant vécu le chômage accompagné de divorce, deuil, etc. Actuellement, Paquita s'inquiète de l'immigration des pays de l'Est, plus particulièrement celle de Roumanie. En effet, elle estime que ces gens sont encore plus démunis que ne le sont les Sud-américain-e-s. Cette émigration a la particularité d'être composée de jeunes familles avec souvent des enfants en très bas âge.

Noël

Noël est travailleur social responsable de Carrefour-Rue. Il partage le constat de Paquita : les très pauvres dans notre pays sont avant tout les immigré-e-s et les personnes en rupture sociale à cause de problèmes psychiques ou de dépendance aux drogues et à l'alcool.

Selon lui, à la Coulou, abri pour sans-abris, la proportion d'hommes et de femmes est équivalente à celle que l'on trouve en prison : les femmes représentent environ un quart des usager-e-s. S'il y a quelques années la Coulou était mixte, un espace femme spécifique a désormais été créé. Les problèmes affectifs des habitant-e-s étaient devenus un obstacle à la cohabitation entre hommes et femmes. Noël relève encore qu'il est difficile d'être pauvre à Genève, la mentalité calviniste faisant peser une lourde cupabilité sur celles et ceux qui « n'ont pas réussi ». Il estime que dans notre société, ce n'est pas tant le pain qui fait défaut aux personnes précaires, mais plutôt les perspectives de vie et le soutien affectif.

¹Daphné et Rosita sont des prénoms fictifs

² Encore un prénom fictif

Le Scarpa passe au scalpel

Sous le règne de M. Longchamp, il ne fait pas bon être la mère divorcée d'un homme dépourvu de moyens financiers. Si le budget du canton de Genève voit rouge depuis quelques années, Genève a trouvé en M. Longchamp son homme de fer pour rééquilibrer les dépenses sociales du canton, si «indiscipliné» en la matière.

EVA NADA

Au nom de la sempiternelle lutte contre les abus et l'augmentation incontrôlable et incontrôlée des coûts de l'Etat, la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA) a été modifiée, en restreignant à une durée de 3 ans, le droit aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires que l'ex-conjoint n'a pas les moyens de payer¹. Sous l'impulsion du Conseil d'Etat, la Commission des affaires sociales (CAS) a été mandatée pour établir un rapport sur ce projet de modification. Ce dernier ne se préoccupe quasiment que de l'explosion des coûts du Scarpa depuis 2002 et des économies possibles d'ici à 2009², en se félicitant des efforts consentis par rapport aux autres cantons romands. Sur la base de ce rapport, la loi est votée à l'unanimité (64 voix pour et 2 abstentions) sans faire l'objet du moindre débat, ni lors de la CAS, ni lors de la séance du Grand Conseil du 23 juin 2006.

Sur le papier du moins, tout semble aller au mieux dans le meilleur des mondes. Nous pouvons néanmoins nous interroger sur les conséquences humaines de ces mesures d'économies et plus particulièrement, sur les contraintes pour le moins paradoxales auxquelles se trouvent confrontées les femmes.

Sachant que, selon l'Office fédéral de la statistique, 19.3% des familles monoparentales suisses, dans une très large majorité une mère et ses enfants, bénéficient de l'aide sociale contre seulement 2% des couples avec un enfant.

Nous pouvons donc supposer que les femmes, n'ayant plus droit aux avances du Scarpa et n'ayant pas retrouvé un homme permettant de combler la pension impayée, vont encore venir grossir les rangs de l'aide sociale. Cependant, le rapport établi par la CAS «imagine qu'une grande partie des créancières n'ira pas à l'Hospice général (HG)»³. Nous voilà donc rassurés sur l'avenir des familles monoparentales genevoises!

Pourtant, les parlementaires ont la mémoire courte : en effet, jusqu'en 2002, l'HG couvrait la différence des prestations du Scarpa. Lorsque ce dernier a pris en charge la totalité des avances des pensions alimentaires, l'HG s'est vu soulager de cette dépense. Dès juillet 2007, cette situation risque à nouveau de s'inverser, au moment où les premières vagues de familles monoparentales, qui ne seront plus au bénéfice de la LARPA, viendront frapper à la porte de l'HG.

De plus, si le rapport ne prend pas le risque d'expliquer pourquoi certaines de ces familles monoparentales ne vont effectivement pas recourir à l'aide sociale, c'est qu'une partie d'entre elles auront un revenu juste au-dessus du barème de l'aide sociale. Qu'elles perdent une prestation⁴ et voient leurs conditions de vie se dégrader, ne préoccupe visiblement pas les auteur/trice-s du rapport. Ne dépendant plus d'une aide étatique et renvoyée à leurs responsabilités, une part des familles monoparentales aura ainsi disparu des statistiques et

M. Longchamp pourra se vanter d'avoir gagné son pari d'économies. Mais à quel prix ?

Au prix de la liberté des femmes, qui n'oseront plus demander le divorce de peur de se retrouver dans une situation trop précaire, et de l'appauvrissement des enfants. Mais, selon M. Longchamp⁵, trois ans sont largement suffisants pour trouver un logement et accomplir une formation professionnelle, afin que les femmes réintègrent le marché de l'emploi et subviennent seules aux besoins du foyer.

Il est surprenant que ce type d'argument n'ait suscité aucune réaction lors des «débat». Les parlementaires genevois-e-s auraient-ils/elles totalement perdu le sens des réalités? Compte tenu de la situation sociale des femmes en Suisse, il semble illusoire de penser qu'une majorité d'entre elles puissent à la fois s'occuper de leur enfant et s'insérer sur le marché de l'emploi, alors qu'elles ont parfois quitté le monde professionnel depuis plusieurs années. Le système politique et professionnel suisse reposant encore largement sur une vision traditionnelle des rapports sociaux de sexe, il existe peu de soutien de la part de l'Etat et des entreprises pour que les femmes puissent concilier travail et éducation des enfants (faible développement des solutions de garde à l'extérieur du foyer). A cela s'ajoutent les injonctions toujours plus fortes autour du soin de l'enfant et de son bien-être, pour lesquels les femmes sont fortement sollicitées. Dans un tel contexte, l'Etat qui, d'un côté, lui retire une prestation économique précieuse, viendra, de l'autre, lui rappeler son devoir de mère de famille.

Ce type de mesure révèle une très forte injonction à la responsabilisation individuelle des femmes, sans prendre en considération les conditions de vie difficiles des familles monoparentales. Les femmes divorcées sont ainsi prises en étau: si elles ne possèdent pas les supports nécessaires, ressources financières, réseau familial et capital scolaire, leur permettant d'être autonome et de subvenir aux besoins du foyer, elles se retrouvent dans une situation sociale, familiale et économique très précaire.

Pour trouver le rapport de la Commission des affaires sociales et le mémorial de la séance du Grand Conseil du 23 juin 2006: http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/560110/50/560110_50_partie18.asp

¹ Au lieu d'une durée illimitée prévalant depuis 2002

² Selon le rapport de la CAS: si le projet de loi est accepté, 17'300'000 frs pourraient être économisés d'ici à 2009.

³ Rapport de la CAS chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la LARPA, p.3.

⁴ Le montant maximum versé par le Scarpa est 673.00 frs pour un enfant.

⁵ p.6 dudit rapport.

Les ambiguïtés de l'activité de «maman de jour»

Peu de monde conteste aujourd'hui le droit aux femmes d'avoir une activité salariée. D'autant que dans la plupart des cas, il s'agit moins d'un choix, que d'une nécessité pour mener un train de vie un tant soit peu décent. Pour les parents, se pose donc la question de la garde des enfants, notamment ceux d'âge préscolaire. En Suisse, deux structures officielles cohabitent : la crèche et la maman de jour.

MATHIEU CARNAL

D'emblée notons que garder des enfants est une tâche presque entièrement dévolue aux femmes. Cause et conséquence à la fois, l'absence des hommes dans ce secteur est liée à sa faible valorisation sociale et pécuniaire. Le cas des mamans de jour, aussi appelées assistantes maternelles ou accueillantes, est particulièrement révélateur des enjeux de la garde d'enfants. L'une des principales difficultés est de faire reconnaître la valeur de ce travail qui est souvent perçu comme une occupation « naturelle » pour les femmes, facile et ne mobilisant pas de compétences particulières. Ainsi, dans le canton de Vaud, une loi sur l'accueil des enfants de jour n'est en vigueur que depuis fin 2006. Le but de cette loi est notamment d'accroître le nombre de places disponibles. Elle comporte un volet qui s'applique directement aux mamans de jour. Nommée « accueil familial de jour », cette activité est désormais strictement encadrée tant sur le plan des conditions d'accueil que des compétences ou de la formation de l'accueillante. Ainsi, l'accueillante doit disposer d'aptitudes administratives, relationnelles et éducatives. Afin d'obtenir une autorisation de pratiquer, la maman de jour doit, en outre, souscrire à une dizaine de conditions, comme une formation initiale de base, une formation continue, elle doit prouver que « l'accueil d'enfants dans son milieu familial n'est pas susceptible de léser les personnes vivant dans le ménage » ou encore qu'« elle n'exerce pas d'activité susceptible d'entraver une prise en charge de qualité des enfants accueillis ».

Par ailleurs, dans la pratique, les mamans de jour travaillent selon les horaires des parents et doivent faire preuve d'une extrême flexibilité. Madame Mireille Napoli, maman de jour

depuis 13 ans en témoigne : « je travaille de 7 heures du matin à 8 heures du soir, car les enfants arrivent selon un horaire échelonné entre 7h et 20h, un accueil à 100% correspond à 210 heures par mois, les parents ayant des horaires variables. S'occuper des petits demande une attention de tous les instants et vous n'avez pas une minute de pause. Quand le dernier part à la fin de la journée, on est souvent vidée. » Si on ne peut qu'applaudir le souci de garantir aux enfants et aux parents un accueil de qualité et par-la même une reconnaissance de cette activité comme étant qualifiante, reste le problème de la rémunération.

Et on peut se demander si le salaire est vraiment en phase avec les nouvelles exigences. Le tarif horaire par enfant varie suivant les communes, mais il est d'environ cinq francs par enfant et par heure. Comme le souligne Mme Napoli : « On a eu un franc d'augmentation en 13 ans ! C'est peu ! » Le nombre d'enfants est limité à cinq et d'ordinaire il s'agit d'un à deux enfants pris en charge à temps partiel. Le revenu à la fin du mois oscille entre 400 et 800 francs, avec un pic à 2'500 francs si la maman de jour accueille plusieurs enfants à temps plein, soit 50 heures par semaine ! Cette rémunération ne peut donc que constituer un revenu annexe. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour mettre en évidence et en valeur l'accueil, le soin et l'éducation des enfants dans le cadre de l'accueil familial.

Bien sûr, du point de vue des parents qui travaillent et qui doivent joindre les deux bouts, il est très difficile d'imaginer mettre plusieurs milliers de francs pour l'accueil de leurs enfants. Mais cette « économie » se fait ici sur le dos de femmes, qui doivent en outre se plier à

de plus en plus d'exigences légales. Cependant augmenter leurs salaires sans soutien important de la collectivité, aura pour conséquence de rendre cette prestation inaccessible à beaucoup de familles et donc de faire renoncer les femmes à leur travail salarié.

Mise en réseau de l'accueil familial de jour : la structure pionnière de Jardin Famille à Lausanne.

Jardin Famille existe depuis 1993 et a pour mission de mettre en réseau une quarantaine d'accueillantes. L'originalité de cette crèche familiale est de regrouper une fois par semaine tous les enfants et toutes les accueillantes en son sein. Les accueillantes y suivent une formation continue et peuvent échanger leurs expériences, ce qui extrêmement important dans la valorisation de cette activité comme le souligne sa responsable Mme Christiane Guex. Ainsi, Jardin Famille a introduit le forfait mensuel qui offre une meilleure sécurité salariale aux accueillantes. En outre, elle s'est battue pour l'amélioration des salaires horaires et plaide pour l'instauration d'un minimum fixe afin que l'accueillante soit moins dépendante des aléas de cette activité.

Sous l'œil de la syndicaliste

La précarisation actuelle des conditions de vie et de travail n'est de loin pas qu'une affaire de femmes. Elle touche tout un-e chacun-e, que l'on soit salarié-e ou à la recherche d'un emploi. Toutefois, que l'on soit homme ou femme, la précarisation se décline de manière différente. D'autant plus si, à une situation professionnelle instable, s'ajoute la question du permis et des discriminations spécifiques auxquelles peuvent être confrontées les personnes d'origine étrangère.

Valérie Buchs, secrétaire syndicale au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), en charge de la commission-femmes du SIT, engagée dans différents groupements féministes actifs, côtoie au quotidien ces femmes et ces hommes touché-e-s par une précarisation de leur cadre de travail.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAETITIA CARRERAS

L'émilie: Comment se traduit actuellement la précarisation que vivent les travailleuses et les travailleurs ?

Valérie Buchs: La politique économique néo-libérale engendre des modes d'organisation du travail qui précarisent les salarié-e-s. Ces formes de précarisation touchent les hommes comme les femmes, mais plus particulièrement ces dernières. En premier lieu, les employeur-euse-s peuvent imposer des conditions de travail de plus en plus difficiles à cause d'un fort taux de chômage. Les salarié-e-s, qui vivent avec le risque de perdre leur emploi et la difficulté d'en retrouver un autre, sont contraint-e-s d'accepter n'importe quel type d'emploi. Je pense en particulier au travail sur appel, au contrat de durée déterminée et au développement massif du travail temporaire. Dans ces trois situations, le travail n'est jamais assuré, de même que le salaire. Il y a de moins en moins d'employé-e-s fixes dans les entreprises et cela a des conséquences en matière de santé et de sécurité au travail. Et pas seulement pour les employé-e-s précaires. En effet, ce style d'embauche crée un nivellement par le bas des conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

On constate aussi, et ceci est particulièrement grave, que dans la plupart des cas, le personnel temporaire n'est pas soumis aux conventions collectives de travail (CCT), sauf si elles sont étendues au plan national. La loi sur le service de l'emploi et la location de services (LES) contient une grave lacune, puisqu'elle autorise cette dérogation, et les entreprises en profitent pour imposer au personnel temporaire de moins bonnes conditions de travail, que ce soit au niveau des horaires, du salaire, de la compensation des heures supplémentaires, etc.

La précarité aujourd'hui, c'est également le fait d'être dépendant-e du salaire d'un-e autre. Un seul salaire ne suffit pas pour vivre lorsque l'on a des enfants et parfois même, ne suffit pas à subvenir aux besoins d'une personne seule. A la suite d'une séparation ou d'un divorce, les femmes en particulier se trouvent dans une situation financière problématique, puisqu'elles occupent en général des emplois peu ou pas qualifiés, à bas salaire ou en tout cas à revenus encore largement inférieurs à ceux des hommes. Souvent occupées à temps partiel, elles sont financièrement dépendantes. La précarité provient aussi de la pénurie de logements bon marché. Là

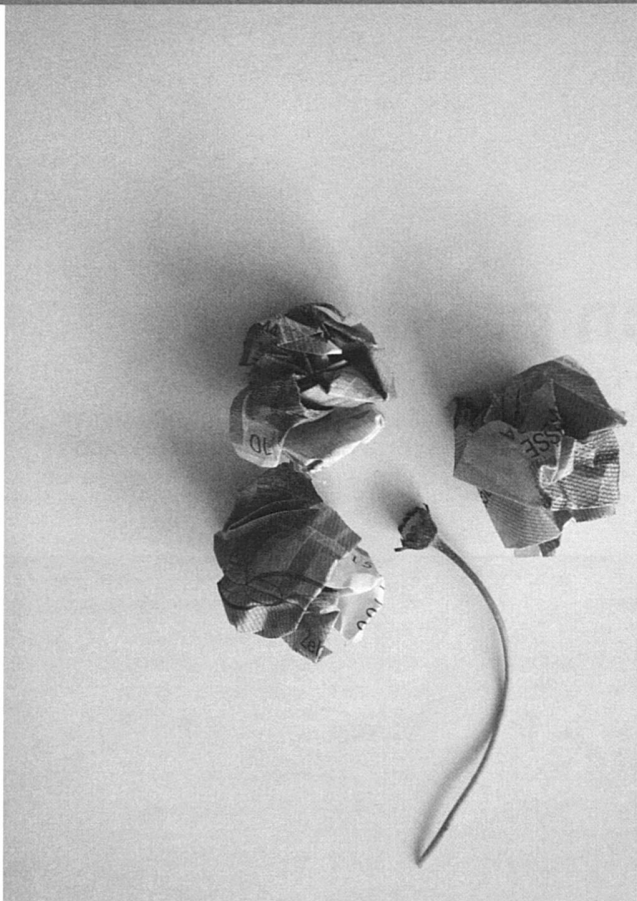
aussi, une rupture et un travail précaire conduit les ménages monoparentaux dans l'impasse.

Evidemment, le fait d'être immigré-e ou sans statut légal renforce tous ces mécanismes de précarité. Non seulement ces personnes occupent les emplois les moins qualifiés et les moins bien rémunérés, mais en plus, l'absence de permis de travail les rend totalement vulnérables aux pressions des employeur-se-s.

La situation des frontaliers-ères n'est guère plus enviable, car il y a une situation de sous-emploi dans la zone frontalière genevoise et la peur de perdre son emploi est prégnante.

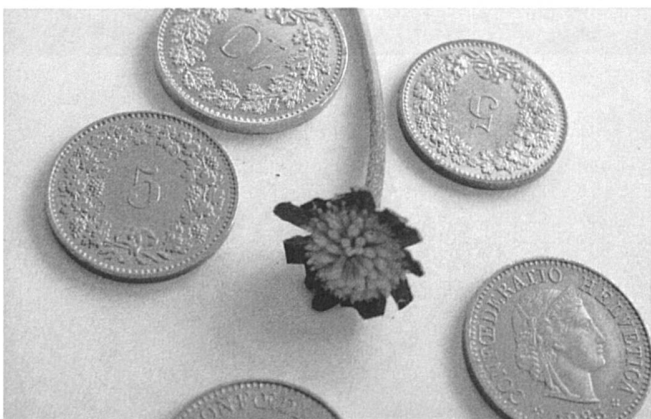
L'émilie : A partir de ce cadre général, quels sont les problèmes spécifiques aux femmes ?

V.B.: Il y a proportionnellement plus de femmes au chômage et parmi les workingpoor. Elles sont, avec les jeunes, les principales bénéficiaires de l'assistance. A cela s'ajoute une écrasante majorité de femmes qui travaillent à temps partiel, en raison du fait qu'elles assument les tâches éducatives, ménagères et de soins, alors que les hommes occupent toujours la majorité des emplois à plein temps. Le travail sur appel et à temps partiel a, par exemple, des incidences sur la possibilité de se constituer un deuxième pilier correct. C'est pourquoi de nombreuses femmes âgées se trouvent dans la pauvreté. Maintenant, que l'on parle de travail sur appel, temporaire ou à durée déterminée, on constate que les hommes rejoignent petit à petit les formes de précarité des femmes. C'est-à-dire qu'il y a un lent mais sûr glissement de ces formes d'engagement contraint, et non pas choisi, chez les hommes.



L'émilie : quels sont les mécanismes à l'oeuvre dans le processus de déqualification ?

V.B.: Les femmes ont encore tendance à choisir des formations moins longues et moins qualifiantes, bien que des progrès sont à noter dans ce domaine. Par ailleurs, elles interrompent fréquemment leur carrière ou elles diminuent leur taux d'activité lorsqu'elles ont des enfants d'âge préscolaire. La pénurie de places d'accueil de la petite enfance et l'absence d'aménagements de la part des entreprises en sont les principales causes. Lorsqu'il s'agit d'être engagées, les femmes se trouvent alors dans une situation où ayant davantage de difficultés à assumer une carrière professionnelle, elles peinent à trouver des emplois correspondant à leurs qualifications. Et une fois engagées, les mécanismes de promotion interne, comme leur accès à la formation continue sont beaucoup plus limités. Au final, on arrive, partiellement du moins, à expliquer leur revenu inférieur et le fait qu'elles occupent des emplois moins qualifiés. Il n'en demeure pas moins qu'elles continuent à subir une forte discrimination salariale. Actuellement, un certain nombre d'entreprises sont sensibles à la nécessité de féminiser l'encadrement et mettent sur pied des mesures volontaires pour promouvoir les femmes, mais celles-ci demeurent plutôt l'exception.



L'émilie : Dans ce contexte socio-économique plutôt sombre en tant que syndicaliste, quels moyens de lutte envisageriez-vous ?

V.B.: Actuellement, je considère que les salarié-e-s ne sont pas assez organisé-e-s pour défendre leurs droits et permettre de freiner ces mécanismes de précarisation. Les droits syndicaux sont totalement insuffisants en Suisse, en particulier en matière de protection contre les licenciements, ce qui entrave l'organisation collective des travailleurs-euses. Il convient également de fixer des salaires minimaux par secteur et par région, d'introduire dans la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes des mécanismes de contrôle de son application, d'élargir le champ d'application des CCT au travail temporaire, au besoin en modifiant la LES, et de veiller à supprimer toutes les formes de discrimination qu'elles contiennent, en particulier pour le personnel à temps partiel ou sous contrat de durée déterminée. L'ensemble des salarié-e-s qui travaille pour une entreprise et une branche, quel que soit leur statut, doit jouir des mêmes protections. Chaque fois que l'on affaiblit une partie des salarié-e-s, c'est l'ensemble qui finit par en pâtir.

On ne peut pas dire que l'on ait reculé sur toute la ligne. A Genève, on a fait des progrès en investissant syndicalement en priorité dans des secteurs dits féminins. Par l'organisation collective, des CCT ont pu être conclues dans les EMS, la vente, la petite enfance, le nettoyage, etc. et ainsi nous avons pu faire progresser les droits des travailleuses et des travailleurs. Mais ce mouvement se double d'un autre mouvement qui est celui de la précarisation dont je parlais et qui, lui, s'étend à l'ensemble des secteurs professionnels.